

COMMUNIQUÉ
14 janvier 2021

**LE PRÉSIDENT MACRON DOIT CONFIRMER
LA LOI AUTONOMIE AU PLUS VITE**

Le Président de la République a promis une loi Autonomie pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées à domicile ou en établissements ainsi que leurs familles et les conditions de travail des salariés.

Bien entendu la pandémie occupe les esprits sur des mesures de court terme mais elle rend d'autant plus essentielle la mise à l'étude rapide et le vote d'une loi Autonomie attendue depuis de très nombreuses années.

Ainsi la crise a mis en évidence nombre de problèmes majeurs auxquels il faut absolument remédier :

- nécessité éthique d'écouter les personnes âgées, révélée lors du premier confinement puis du choix pour la vaccination
- épuisement des professionnels du secteur
- invisibilité des personnes âgées et des professionnels à domicile
- isolement à domicile
- conditions de vie des personnes âgées dans des chambres trop petites en établissement...

De plus, il convient de rappeler que dans le cadre du plan de relance, la création de centaines de milliers d'emplois à domicile ou en établissements pour rattraper les retards français sera un élément majeur pour le rétablissement de l'économie nationale.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](#)

<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées